

CONVENTION

Pôle Normandie Tennis de Table

Saison 2025 / 2026

Entre..... (Nom – Prénom du joueur) et sa famille d'une part

Et la Ligue de Normandie de Tennis de Table d'autre part.

Le joueur et sa famille s'engagent à :

- *Respecter les règlements intérieurs du CRJS, des établissements scolaires fréquentés ainsi que des salles d'entraînement*
- *Respecter le programme sportif défini par le Responsable Sportif de la structure :*
 - *Assiduité aux entraînements quotidiens*
 - *Participation obligatoire aux stages lors des vacances scolaires (sauf avis contraire du Responsable Sportif)*
 - *Participation obligatoire aux compétitions suivantes : **Critérium Fédéral – Top Normandie – Championnat de Normandie individuel – toute autre compétition dès lors que l'enfant est sélectionné par la FFFT, la Ligue de Normandie et les Comités Départementaux** (sauf avis contraire du Responsable Sportif)*
- *Demander l'accord du Responsable Sportif pour toute participation à des actions non prévues au calendrier : stages extérieurs et compétitions.*
- *Régler les frais de pension, demi-pension ainsi que les frais d'entraînement*

De son côté la Ligue s'engage à :

- *Mettre en place un programme sportif en adéquation avec les besoins de chacun*
- *Prendre en charge le coût de l'ensemble des stages régionaux, sauf les frais de déplacement*
- *Prendre en charge 50% du coût des stages nationaux, sauf les frais de déplacement*
- *Assurer le suivi médical (dans le cadre de pathologies liées à l'activité)*

Signature du joueur :

Pour la Ligue de Normandie

Signature des parents :